

PROCES VERBAL

(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAULT, Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Laetitia MAILHE, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Béatrice VALADE.

Absents excusés : Bernadette DENIS qui donne pouvoir à Denis THIBAULT ; Christian GANTEIL qui donne pouvoir à Béatrice VALADE.

Ordre du jour :

Délibérations :

- ↳ Personnel communal :
 - Validation de :
 - la modification du poste d'adjoint technique.
 - la charte du télétravail.
 - Proposition d'ouvrir un poste de rédacteur.
 - Fixation du montant de la participation obligatoire à la mutuelle.
- ↳ Décision à prendre pour donner suite à la proposition de l'EPF au sujet du projet SIECO.
- ↳ Fixation du loyer du salon de coiffure.

Informations diverses :

- Le point sur les travaux : voirie, berges, bâtiments communaux.
- Bilan de la commission « Prévention-Sécurité »
- Bilan de la commission « Communication ».

Questions diverses.

Mr Denis THIBAULT est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 2 septembre 2025.

1) Délibérations à prendre :

➤ Personnel Communal :

Mr Baudin, responsable de la commission « Personnel communal » présente les points évoqués lors de la réunion de la commission et propose de les entériner.

- a. Validation de la modification du poste d'adjoint technique : pour faire suite au départ en retraite de Mme Péru et après passage de ce dossier au comité social territorial, le conseil municipal valide à l'unanimité la suppression du poste de Mme Péru et l'augmentation du temps de travail de Mme Raffeneau.
- b. Validation de la charte du télétravail : à la suite à la proposition de télétravail pour la secrétaire de mairie et après passage de ce dossier au comité social territorial, le conseil municipal entérine à l'unanimité la charte du télétravail.
- c. Proposition d'ouvrir un poste de rédacteur : Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir un poste de rédacteur à raison de 28 h par semaine.
- d. Fixation du montant de la participation obligatoire à la mutuelle : le conseil municipal fixe le montant de la participation obligatoire de l'employeur à la complémentaire santé des agents communaux à 15 € à partir du 1^{er} janvier 2026 : cette proposition sera soumise au comité social territorial avant validation définitive.

Mr Baudin, ajoute que la commission a également travaillé sur la revalorisation de certaines primes et sur la poursuite du contrat de Mr Chevrier.

➤ Décision à prendre pour donner suite à la proposition de l'EPF au sujet du projet SIECO :

Mr le Maire rappelle l'historique de ce dossier et invite le conseil municipal à se prononcer définitivement sur son devenir :

- soit le rachat à l'EPF, du site en l'état, moyennant la somme totale de 189 531.70 € TTC : somme qui correspond au prix d'achat auquel s'ajoute les frais engagés.

- soit la poursuite du projet par la signature d'un avenant avec l'EPF, entraînant un remboursement d'au moins 135 000 € pendant 4 ans.

Le conseil municipal, conscient de l'importance d'un tel engagement financier à quelques mois des élections municipales, décide à l'unanimité d'opter pour la première proposition et s'engage à rembourser à l'EPF les 189 531.70 € avant mars 2026. Mr le Maire est invité à négocier avec les banques afin de contracter un emprunt rapidement.

➤ Fixation du loyer du salon de coiffure :

Mme Laurette CHARRIER étant concerné par ce sujet, quitte la séance.

Mr le Maire rappelle la résiliation, le 30 septembre, du bail signé avec Mme Chauveau, la coiffeuse gérante du salon « C & Vous ».

Il ajoute qu'il a rencontré Mme Lumineau, également coiffeuse qui souhaite reprendre le salon afin d'y exercer son activité et demande au conseil municipal de fixer un loyer afin d'avancer sur l'élaboration d'un bail commercial.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le loyer mensuel du salon de coiffure à 450 € par mois pour Mme Lumineau.

2) Informations diverses :

Le point sur les travaux :

Voirie : les travaux de bicouche, prévus au budget, ont été réalisés par l'entreprise RINEAU sur le halage de Bourneau et le chemin de l'Aqueduc. Le chemin de la Mue sera réalisé prochainement.

Berges : Après commencement de ces travaux engagés par l'IIBSN, il a été constaté qu'une portion jouxtant le chantier était en très mauvais état. Il a été décidé conjointement entre l'IIBSN et la municipalité de réaliser ces travaux moyennant un surcout de 4 023.50 €.

Un avenant pour travaux supplémentaires sera proposé lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Bâtiments communaux :

- l'agence postale est désormais installée dans le hall de la mairie afin de libérer le local pour l'installation d'une orthophoniste sur la commune. Mr le Maire ajoute que ces travaux de déménagement de l'agence postale ont été pris en charge par LA POSTE : déplacement des enseignes, livraison de mobilier neuf, d'un coffre-fort neuf. Les petits travaux d'électricité et d'agencement seront financés à 50 % par la mairie et 50 % par LA POSTE.

- Le local utilisé pour la brasserie fait l'objet d'études pour une nouvelle affectation. Une fois restructuré, il pourra accueillir plusieurs professionnels du para-médical, dont l'orthophoniste, une psychomotricienne, une sophrologue ainsi que l'esthéticienne.

Il est prévu qu'une réunion de la commission des travaux soit organisée en présence des professionnels ci-dessus afin de leur présenter le projet et les plans.

- la Mam : Mr Thibault fait part de son entrevue avec les assistantes maternelles. Ces dernières font savoir que la fréquentation du site est actuellement en mode restreint. Le conseil municipal conscient des difficultés rencontrées, souhaite maintenir ce service aux familles et propose de lisser les loyers afin d'atténuer les charges mensuelles. Une délibération sera prise en novembre afin d'entériner cette proposition.

Terrains : Mr le Maire fait part de la réception d'une offre à 1 120 € pour deux parcelles dont la contenance totale est 54 a 90 : le conseil municipal accepte cette proposition et mandate Mr le Maire pour finaliser cette affaire devant un notaire.

Bilan de la commission « Prévention-Sécurité » :

Mr Thibault revient sur le dossier « télé alerte ». Il fait savoir qu'un test est programmé le 17 octobre 2025 par sms, téléphone fixe et mail. Ces données ont été récupérés sur l'annuaire ou par inscription volontaire des administrés. La population en sera informée par flyer distribué dans les boîtes aux lettres.

Il ajoute que ce service sera déclenché seulement en cas d'alerte météo inquiétante ou en cas d'extrême urgence non liée à la météo.

Bilan de la commission « Communication » :

Mme Neveu fait savoir que la commission a commencé à travailler sur la réalisation du prochain bulletin municipal. Un devis a été demandé à Marion Créations pour le travail de mise en page et d'impression. Le thème de ce dernier bulletin du mandat est une rétrospective des 6 années passées avec la mise en avant du futur pôle para-médical.

3) Questions diverses :

- Mr Thibault fait le point sur les événements à venir :

Le Festival des Dragons aura lieu le week end, les 4 et 5 octobre. Les élus sont invités à l'inauguration prévue samedi matin. La Grand'rue sera interdite à la circulation en journée. Octobre Rose : une marche est organisée le samedi 11 octobre en partenariat avec le Foyer Rural. Après accord des exploitants, le circuit choisi sera nettoyé par le personnel technique.

Le marché de Noël aura lieu le 16 novembre.

Mr Thibault propose de limiter le Chemin de Bourneau à 20 km/h et de le matérialiser par un panneau « espace partagé ».

- Mme Valade fait savoir que des véhicules empruntent le sens interdit situé entre la route départementale et la rue des Vignes. Il est proposé de matérialiser cette interdiction par une peinture au sol, tout comme au stop situé place de l'église.

- Mme Lucas ajoute que le bourg est très propre et que les pelouses sont bien tondues.

- Mme Charrier fait remarquer qu'à la Grande Bernegoue, l'affichage dans la vitrine serait à revoir ainsi que l'entretien des arbustes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le Secrétaire de séance,
Denis THIBAUT.

Le Maire,
Jean-Marie GELOT.